

**Extrait du Registre des Délibérations  
Du Comité deS AGES du Pays Trithois  
SÉANCE DU 28 JUI N 2023  
N° 2023026**

**L'an deux mille vingt et vingt-huit juin** le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation :	22/06/2023
Membres en exercice :	32
Présents :	17
<b>UNANIMITÉ</b>	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :2023026 :Création d'une  
tarification pour les consommations  
prisent « au sourire des aînés »**

**Titulaires présents** : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », HOUREZ Dominique « Hérin », DESROUSSEAU X Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

**Suppléants présents** : LOUVION Marie Renée « Petite Forêt »

**Titulaire absents – excusés** : BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », SAVARY Dominique « Trith saint Léger »

**Secrétaire de séance** : BOHERE Raymonde

**Madame la Présidente EXPLIQUE** à l'assemblée que la résidence « Harmonie » et de la résidence autonomie « Les Heures Claires » souhaiteraient dans un projet commun, élaboré avec les idées de tous et toutes, ouvrir un bar « au sourire des aînés » au sein de la résidence « Harmonie » qui serait accessible à tous les résidents, les familles ainsi qu'au personnel. Ce bar n'accueillerait pas d'alcool.

**Madame la Présidente EXPLIQUE** à l'assemblée que du 04/07 au 23/07/2023, à titre d'expérimentation, la consommation sera gratuite, mais que si cela est très concluant à la fin de cette expérimentation. Le bar pourra rester ouvert mais les boissons seront alors payantes.

**Madame la Présidente PROPOSE** à l'assemblée de fixer la tarification, à savoir :

Le prix d'une planche de 30 tickets de 0.50€ : valeur 15€

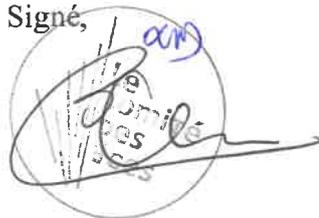
**Le Comité Syndical**

**Vu l'exposé de Madame la Présidente**

**Après en avoir délibéré**

**FIXE** la tarification du bar « au sourire des aînés » à 15€ les 30 tickets de 0.50€.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme,  
Signé,



Délibération télétransmise  
en Sous-Préfecture de Valenciennes  
le :